

Fiche de renseignements licenciés JACCHB



Nom de famille et/ ou nom d'usage du licencié :		A remplir si le pratiquant est mineur	
Prénom :		Nom et prénom des parents :	
		Père :	
		Mère :	
Né(e) le :	Ville de naissance :	Mail parents :	
		Père :	
Dép. de naissance :	Pays de naissance :	Mère :	
		Portable père	
Nationalité :	Latéralité :	Portable mère	
Taille :	Adresse :		
Code postal :	Ville :		
Prof. si majeur (e) :			
Mail licencié(e) :			
Portable licencié(e) :			
<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas que mes coordonnées postales puissent être cédées à des partenaires commerciaux			
<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas que mon mail puisse être cédé à des partenaires commerciaux			
<p>Je soussigné(e), certifie sur l'honneur des renseignements ci-dessus</p> <p>Je reconnais avoir pris connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des conditions du contrat d'assurance MMA n° 114 246 500 souscrit par la FFHB et être informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat corporels auxquels la pratique du handball peut m'exposer. Si je ne souhaite pas souscrire cette assurance de personnes, je coche cette case <input type="checkbox"/> - de la possibilité de souscrire directement auprès de MMA, à titre individuel, une des deux options complémentaires d'assurance. - des différents tarifs de licence appliqués par la FFHB pour la présente saison sportive. <p>La présente demande implique l'adhésion pleine et entière aux statuts et règlements de la FFHB</p>		<p>J'atteste être informé(e) que la FFHB, la ligue et/ou le comité dont je relève peuvent être amenés, dans le strict cadre de la promotion et du développement du handball, à utiliser des photographies prises à l'occasion de manifestations organisées par eux et présentant plus de 3 licenciés identifiables. Si je ne souhaite pas que mon image soit utilisée dans le cadre précisé ci-dessus, je coche cette case <input type="checkbox"/></p> <p>Par la présente, je soussigné(e), représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé pour lequel une licence à la FFHB est sollicitée, autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la fédération internationale de handball (IHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé. Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme).</p>	

L'adhérent(e) vérifie, complète ou corrige les données présentes, fait remplir le certificat médical par un médecin puis remet le dossier à son club, qui le valide et l'enregistre avant de le transmettre à la ligue pour qualification.